



L'Argus de l'assurance (site web)

mercredi 6 janvier 2021 - 12:24 GMT+1 341 mots

Le Fonds de garantie des victimes renforce sa politique d'investissement à impact

Le Fonds de garantie des victimes investit dans deux fonds d'investissement afin de financer des projets d'inclusion et d'insertion par la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes éloignées de l'emploi. De plus en plus d'investisseurs consacrent une partie de leurs placements aux thématiques sociétales, solidaires et responsables. Le Fonds de garantie des victimes (regroupant le FGAO et le FGTI) a annoncé, le 18 décembre dernier, avoir investi 15 M€ dans deux fonds d'investissement à impact. Cet investissement va contribuer à financer des projets d'inclusion et d'insertion par la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes éloignées de l'emploi. A lire aussi : Egalité professionnelle, handicap... les assureurs ont la diversité discrète Un investissement solidaire Dans le détail, le Fonds de garantie des victimes a signé, le 30 juillet, un accord avec Phitrust Partenaires, acteur de l'investissement à impact dans lequel il a investi 5 M€. Et le 8 décembre 2020, le Fonds a signé un accord avec Impact Partners se traduisant par un investissement de 10 M€ au sein du fonds d'investissement Impact Croissance 4. Le Fonds a également investi dans l'immobilier à hauteur de 10,8 M€ à ce jour. Il a contribué au développement de l'association Simon de Cyrène qui propose des logements « inclusifs » où cohabitent personnes valides et invalides. Il est également signataire des PRI (Principles for Responsible Investments) soutenus par les Nations unies. A titre d'information, le Fonds de garantie des victimes dispose d'un portefeuille d'actifs de 4 676 M€ en valeur de marché (FGAO et FGTI). « Grâce aux appels d'offre publics de gestion d'actifs lancés en 2020 (...) le poids des véhicules d'investissement incluant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) devrait dépasser 40 % des encours totaux en 2021, sachant que l'ESG a réellement débuté en 2017 au Fonds de Garantie des Victimes », précise le Fonds. L'investissement à impact a vocation à représenter 1% des actifs sous gestion du Fonds de garantie des victimes.

© 2021 L'Argus de l'assurance (site web). Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le **7 janvier 2021** à **Claude Desfosses** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210106-GAAB-175794